

Guide de constitution du dossier de candidature pour l'admission à la formation universitaire du MAS en Neuropsychologie, avec demande de validation des acquis théorique et pratique

Selon l'article 5 du Règlement d'Étude du MAS 2026, des conditions d'admission spécifiques peuvent être exceptionnellement appliqués aux candidats dont le parcours de formation et d'expérience est suffisamment avancé.

Pour cette admission, le ou la candidat·e doit :

- Être titulaire d'une maîtrise universitaire en psychologie suisse (Master) ou d'une licence universitaire sanctionnant des études de quatre ans au moins délivrée par une Université suisse ou une Haute Ecole suisse ou d'un diplôme en psychologie reconnu par la Commission des professions de la psychologie conformément à la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy) ;
- Pouvoir attester d'un minimum de 3600 heures de pratique clinique neuropsychologique supervisée d'ici août 2026 ;
- Pouvoir attester d'un minimum de 300 unités de supervisions (d'ici fin août) ;
- Pouvoir attester de 180 cas cliniques neuropsychologiques traités personnellement (d'ici fin août) ;
- Pouvoir attester d'une formation de base en neuropsychologie clinique équivalente à 18 crédits ECTS acquis durant la formation prégraduée ou après celle-ci. Ces enseignements doivent aborder les modèles et méthodes de la neuropsychologie, la sémiologie, les syndromes principaux, l'évaluation et les interventions en neuropsychologie chez l'adulte, chez l'enfant et au cours du vieillissement cérébral ;
- Ne pas avoir été refusé·e pour un motif autre que quantitatif (nombre d'heures) au titre FSP ; un accord devra être signé autorisant la vérification de cette information auprès de l'ASNP ;
- Ne pas avoir été inscrit·e dans le présent MAS précédemment avec abandon ou élimination.

L'admission au MAS est prononcée, sur dossier, par le/la Doyen·ne de la FPSE de l'Université de Genève, et sur préavis du comité directeur, après un examen approfondi des dossiers de candidature déposés dans les délais prescrits (Article 4.5 du règlement d'études).

Les personnes admises au titre de l'article 5 se verront attribuer 20 crédits d'équivalence dans le MAS, dans la partie théorique (connaissances et savoir-faire) du plan d'études (voir plan d'étude dans la section Programme d'études). Le délai d'étude s'étendra de septembre 2026 à décembre 2028 au plus tard.

Délai d'inscription :

Inscription en ligne via le portail : www.unige.ch/formcont/cours/neuropsychy **au plus tard le mardi 31 mars 2026 minuit.**

Le fichier Excel récapitulatif « Dossier candidature au MAS Neuropsychologie FT_NOM » est à renvoyer par e-mail à : masneuropsychologie@unige.ch.

Si vous avez également déposé votre dossier auprès de l'ASNP et que celui-ci est accepté entre-temps, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer dans les plus brefs délais.

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ **Curriculum vitae complet** (indiquer des coordonnées téléphoniques actives et une adresse email fréquemment vérifiée).
- ☐ **Copie du Master en psychologie.** Pour les candidat-e-s titulaires d'un diplôme étranger (non suisse), produire l'attestation d'équivalences de la commission des professions de la psychologie (PsyCo).
- ☐ **Procès-verbal de toutes les notes obtenues au cours des études de Master en psychologie.** Ce procès-verbal doit notamment permettre d'attester d'une **formation de base en neuropsychologie équivalente à 18 crédits ECTS**, acquise durant la formation prégraduée ou après celle-ci, et ayant abordé les domaines suivants : Enfant, Adulte, Personne âgée, Fonctions et Méthodes (cf. liste des cours prérequis exigés figurant sur le site du MAS).
- ☐ **Pour les demandes d'équivalence (pour les cours) validées :** joindre l'email de confirmation de la conseillère académique.
- ☐ **Copie du contrat du lieu de pratique** (stage ou poste de psychologue) en neuropsychologie clinique.
- ☐ **Copie de tous les contrats de travail ou de stage** (mentionnant le pourcentage d'activités pour chacune d'entre elles) en lien avec la neuropsychologie.
- ☐ **Copies des attestations de formations complémentaires** (journées d'étude, congrès, ancien MAS, etc.) en lien avec la neuropsychologie. **Attention ! les crédits accordés en équivalences seront octroyés sur cette base.**
- ☐ **Formulaire « Candidats_ASNP/MAS »** dûment complété (fichier téléchargeable sur le site du MAS).
- ☐ **Autorisation de consultation auprès de l'ASNP** afin de vérifier si vous faites l'objet d'une décision de refus concernant l'obtention du titre de spécialiste en neuropsychologie FSP.
- ☐ **Fichier Excel récapitulatif « Dossier candidature au MAS Neuropsychologie FT_NOM »** dûment complété (fichier téléchargeable sur le site du MAS).
- ☐ **Attestations d'heures de pratique** attestant les 3600h de pratique clinique déjà réalisé (ou d'ici août 2026).
- ☐ **Attestations de supervision** attestant les 300 unités de supervision déjà réalisé (ou d'ici août 2026).
- ☐ **Attestations des cas cliniques traités** attestant les 180 cas cliniques déjà réalisé (ou d'ici août 2026).

Attention : tout dossier non complet ne sera pas traité !